

Badische Landesbibliothek Karlsruhe

Digitale Sammlung der Badischen Landesbibliothek Karlsruhe

Protocole de la Commission Centrale pour la Navigation du Rhin. 1833-1869 1849

2 (18.9.1849)

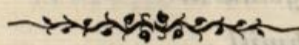
Session de 1849.

N^o II.

PROTOCOLE

de la

Commission Centrale de la Navigation du Rhin.



En présence des Commissaires ci-après dénommés :

- Pour **Bade**: Mr. *Kühlenthal*, Président.
„ **Bavière**: „ *de Kleinschrod*.
„ **France**: „ *Engelhardt*.
„ **Hesse**: „ *Schmitt*.
„ **Nassau**: „ *le Baron de Zwielerlein*.
„ **Pays-Bas**: „ *Travers*.
„ **Prusse**: „ *Delbrück*.

MAYENCE le 18 Septembre 1849.

Décompte des frais de service pendant l'Exercice 1848^{1/2}
et Budget pour l'Exercice suivant de 1849^{1/2}.

§. I.

L'Inspecteur en chef ayant produit les comptes relatifs aux frais de service de la Commission pour l'Exercice écoulé de 1848^{1/2}, et les dits comptes, dûment vérifiés par les Commissaires de *France* et de *Bavière* à ce commis, ayant été trouvés exacts, La Commission Centrale en arrête les chiffres

en Recettes ordinaires :

Protocole Nr. II de 1848 fs. 3150	} à . fs. 4550. 00 cs.
„ Nr. XXIV „ „ „ 1400	

en Recettes extraordinaires :

(Vente des Rapports statistiques) „ 7. 55 „

Total . fs. 4557. 55 cs.

en Dépenses à . „ 4607. 22 „

Et à un excédant des Dépenses sur les Recettes

de fs. 49. 67 cs.

§. II.

Pour assurer le service de l'Exercice de 1849^{1/2}, il sera versé par chaque Etat Riverain, la Somme de *quatre cent cinquante francs*, ainsi en total fs. 3150.

§. III.

Expédition du présent protocole sera transmise à l'Inspecteur en chef à titre de décharge et d'information.

Signe: **Kühlenthal.**
de Kleinschrod.
Engelhardt.
Schmitt.
de Zwielerlein.
Travers.
Delbrück.

Pour expédition conformé:

Le Président de la Commission Centrale.

Kühlenthal

MAYENCE le 18 Septembre 1849.

L'Inspecteur en chef ayant produit les comptes relatifs aux frais de ser-
 vice de la Commission pour l'exercice écoulé de 1848 et les dite
 comptes, dûment vérifiés par les Commissaires de France et de
 Bavière à ces connus, ayant été trouvés exacts, La Commission
 Centrale en arrête les chiffres

en Recettes ordinaires:		Protocole N ^o II de 1848 à 3150	à	l. 4550. 00 ca.
" " " " " " " " " "		" " " " " " " " " "	à	" " " " " "
en Recettes extraordinaires:		N ^o XIV " " " " " "	à	l. 1400
(Vente des rapports statistiques)		" " " " " " " " " "	à	" " " " " "
Total				l. 4557. 55 ca.
en Dépenses				l. 4607. 92 "
Et à un excédant des Dépenses sur les Recettes				l. 49. 07 ca.

§. II.
 Pour assurer les services de l'exercice de 1849, il sera versé par
 chaque État Riverain la somme de quatre cent cinquante francs,
 ainsi en total l. 3150.